



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-027 - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	25	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absent excusé :

M. Frédéric CHABAUD.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Christiane BAUDOUIIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget principal 2025.

Il est proposé d'intégrer prioritairement dès ce budget primitif, les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent.

La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M57, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

Les grandes masses peuvent se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 556 000,00	15 408 564,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 454 814,22	2 335 402,32
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 733 153,02	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		17 743 967,24	17 743 967,24
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	31 765 800,00	31 465 800,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 300 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		31 765 800,00	31 765 800,00
TOTAL DU BUDGET (4)		49 509 767,24	49 509 767,24

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-50 et L.2311-1 à L.2331-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-006 du 04 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025,

VU l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 17 mars 2025,

APRÈS en avoir délibéré,

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 25 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 27-03-2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.